ART. 4 N° 822

## ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2023

FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » AU CŒUR DES TERRITOIRES - (N° 1359)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 822

présenté par M. Fournier et les membres du groupe Écologiste - NUPES

## **ARTICLE 4**

Rédiger ainsi l'alinéa 9 :

« b) Certains projets industriels d'intérêt majeur pour la souveraineté nationale et la transition écologique ; »

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à restreindre la portée de la formulation actuelle qui est si large qu'on pourrait y faire entrer tous les projets.